

AVIS SUR

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2009

ET AUTRES RAPPORTS

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 16 octobre 2009

Rapporteur : M. Jean-Jacques BEDONI

AVIS SUR Les Orientations Budgétaires 2010 et la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2009 et autres rapports

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 16 octobre 2009

Rapporteur : M. Jean-Jacques BEDONI

62 VOTANTS

54 POUR

Collège 1 : « Entreprises et activités professionnelles non salariées »

MM. Giacomini, Girard, Perié, (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie)
M. Conchon (MEDEF)
M. Pajot (Fédération Régionale du Bâtiment)
M. Sauvage (Fédération Régionale des Travaux Publics)
M. Coinaud (CGPME)
M. Villemazet (Comité Régionale des Banques)
M. Rousseau (RFF)
M. Jardel (EDF)
MM Lavent, Burgalières (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
Mme Gendraud (Union Professionnelle Artisanale Régionale)
MM. Goupy, Tison (Chambre Régionale d'Agriculture)
M. Violette (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
M. Tourand (Centre Régional des Jeunes Agriculteurs)
M. Barlerin (Confédération Paysanne du Limousin)
M. Monchambert (Professions libérales)
M. Limousin (Union Nationale des Associations des Professions Libérales)

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

Mme Roinel et MM. Pouget, Leyrat (CFDT)
MM. Lefrère, Leroy, Janot (FO)
Mme Cloux et M. Bedoni (CFTC)
Mme Dupin de Beyssat et M. Gay (CFE- CGC)
MM. Capy, Pouyaud (UNSA)
Mme Vaux (FSU)

Collège 3 : « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »

M. Savary (Union Régionale des Associations familiales)
M. Pezet (CRAMCO, CAF et RSI du Limousin)
M. Fretet (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)
M. Virole (CREAHIL)
M. Régnier (CODERPA)
MM. Malabou, Lacorre et Dubech (CRESS)
MM. Vareille JC, Valadas (Enseignement supérieur)
M. Moyen (Organismes de la culture)
M. Malcotti (Comité Régional Olympique et Sportif)
M. Leresteux (Union régionale des fédérations d'œuvres laïques)
M. Mirou (CRAJEP)
M. Musset (CRIJ)
Mme Gayral (Association de consommateurs)
M. Fraysse (Fédération régionale des offices de tourisme)

Collège 4 : « Personnalités qualifiées »

Mme Chezalviel et MM. Bernard, Sorbier (Personnalités qualifiées)

8 ABSTENTIONS

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

Mmes Baly, Colombo, Eyrolle, Salaviale et MM. Crozat, Gorce, Soury, Vareille D. (CGT)

VOTE

POUR	54
CONTRE	0
ABSTENTION	8

L'avis du CESR sur « les Orientations Budgétaires 2010 et la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2009 et autres rapports » est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

TABLE DES MATIERES



PROPOS LIMINAIRES	1
I. OBSERVATIONS GENERALES.....	1
II. OBSERVATIONS SECTORIELLES	3
A. EDUCATION-FORMATION : LA VOLONTE DE PRESERVER UN CERTAIN NIVEAU D'INTERVENTION, MALGRE LES CONTRAINTES ET LES INCERTITUDES.....	3
B. LA CULTURE ET LE SPORT : LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS	5
C. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	5
D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	6
<input type="checkbox"/> <i>Intervention du Conseil Régional pendant la crise</i>	6
<input type="checkbox"/> <i>Statut « auto entrepreneur ».....</i>	6
<input type="checkbox"/> <i>110 projets pour les jeunes.....</i>	6
<input type="checkbox"/> <i>Recherche et développement.....</i>	7
<input type="checkbox"/> <i>Autres sources de financements : l'épargne populaire locale.....</i>	7
E. ACTIONS STRATEGIQUES	7
<input type="checkbox"/> <i>Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé :7</i>	
<input type="checkbox"/> <i>TIPP financement des grandes infrastructures.....</i>	8
III. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2009	8
DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE	9

PROPOS LIMINAIRES



En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin a saisi, pour avis, le Conseil Economique et Social Régional du Limousin (CESR) sur les " documents budgétaires " qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional.

Après présentation de ces documents par Messieurs Jean-Paul DENANOT, Président du Conseil Régional, Maurice BORDE, Directeur Général des Services et Gilles POURCHER, Directeur Général Adjoint en charge du pôle ressource, devant l'ensemble des commissions du Conseil Economique et Social Régional du Limousin, la Commission n° 5 " Finances et planification " du CESR, réunie le 8 octobre 2009, vous propose l'avis suivant :

I. OBSERVATIONS GENERALES

DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES MARQUEES PAR UN CONTEXTE GENERAL PLUS QU'INCERTAIN

La préparation des Orientations Budgétaires pour 2009 s'inscrivait dans un contexte difficile de crise financière et économique.

La définition d'un cadre budgétaire pour 2010 est encore plus délicate en raison du **contexte d'incertitudes** dans lequel se trouve la collectivité régionale. Ces incertitudes sont de trois ordres : fiscales, institutionnelles et politiques.

En effet, la préparation du budget 2010, marquée par... :

- la refonte de la fiscalité locale et sa mesure-phare concernant le remplacement de la taxe professionnelle (TP) par la cotisation économique territoriale (CET)¹ ou encore l'avenir de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ;
- la réforme en cours des collectivités territoriales et des projets de réorganisation par l'Etat de certaines compétences actuellement confiées aux Régions (exemple de la formation professionnelle) ;
- la fin de mandature et le renouvellement du Conseil Régional en avril 2010.

... constitue un exercice contraint et de transition.

Une **réforme d'ensemble de la fiscalité locale** est incontestablement sur les rails. Bien que nous étions nombreux à demander depuis longtemps une refonte de cette fiscalité, celle qui nous est proposée peut poser un certain nombre de questions :

- le fait qu'elle soit conduite avant même que soit arrêtée la nouvelle architecture territoriale (quid de l'avenir de la « clause générale de compétences », en particulier ?) ;
- l'absence de définition des règles de compensation aux collectivités territoriales ;
- le périmètre et la définition des assiettes fiscales ;
- la répartition des bénéficiaires ;
- les mécanismes de péréquation², etc.

¹ La CET est constituée de la cotisation locale d'activité (CLA) affectée aux communes et aux EPCI et de la cotisation complémentaire (CC) affectées aux Régions et Départements.

² Rapport du CESR n°2003-01, « Contribution du CESRL pour une autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales ».

Il semble que l'on ait franchi un cap supplémentaire en matière de **perte d'autonomie financière des collectivités territoriales**. En effet, depuis plusieurs années déjà, le produit de la fiscalité représente moins du tiers des ressources de fonctionnement de la Région (environ 20 % en 2008). Compte tenu des éléments connus, cette part devrait désormais passer au-dessous de la barre des 10 %. Dans le cadre de la « cotisation complémentaire », le Conseil Régional n'aurait pas la possibilité de fixer lui-même le taux qui serait arrêté au niveau national.

Il ne sera pratiquement plus possible d'utiliser le levier sur les recettes, si ce n'est par le biais de l'emprunt, dont les intérêts sont actuellement bas... Dans ces conditions, la Région et les collectivités territoriales dans leur ensemble, pourront-elles continuer à soutenir et animer le tissu économique comme elles le font aujourd'hui ?

Les termes mêmes du document proposé sont significatifs et ne peuvent qu'accentuer les craintes : « *A l'avenir, le DOB³ ne consistera qu'à caler les dépenses sur le niveau de recettes annoncé et fixé par l'Etat et à déterminer le montant des investissements en fonction du niveau d'endettement supportable* ». L'utilisation du conditionnel est, plus que jamais, de rigueur dans cet exercice budgétaire prévisionnel...

Le Conseil Régional avance aujourd'hui sans visibilité alors que les compétences transférées vont continuer leur montée en charge.

Toutefois, en ayant su conserver ces dernières années une situation financière saine, même si les « soldes intermédiaires de gestion » avaient entamé un recul⁴, la réalité budgétaire est moins tendue qu'elle aurait pu l'être.

Le CESR ne peut qu'approuver le **choix de maîtrise et de prudence financières** du Conseil Régional pour 2010 : baisse des dépenses d'investissement de l'ordre de 7% et hausse de celles de fonctionnement de 0,2 %.

Pour le CESR, la situation actuelle repose avec acuité la question :

- des arbitrages à effectuer entre des interventions cantonnées au « **cœur de métier⁵** » **des Régions** et des actions volontaristes dans des secteurs ne relevant pas strictement du champ légal de compétences ;
- **de l'avenir et des perspectives de développement de la région Limousin**, en France et en Europe.

³ DOB : Débat d'Orientations Budgétaires.

⁴ Dégradation des capacités d'autofinancement nette et brute, passées respectivement de 18.1% en 2007 à 13.3% en 2008, et de 20.9% à 16.7%.

⁵ A savoir, le développement économique ; l'aménagement du territoire et la planification régionale ; l'éducation (lycées), la formation professionnelle et la culture ; la formation aux métiers de la santé depuis la loi du 13 août 2004.

D'ici le mois de décembre et le vote du budget primitif 2010, une partie du voile sera peut-être levée sur les aspects encore flous de la réforme des collectivités territoriales, de la fiscalité locale et des mécanismes de compensation mis en place par l'Etat à l'attention des Régions.

II. OBSERVATIONS SECTORIELLES

A. EDUCATION-FORMATION : LA VOLONTE DE PRESERVER UN CERTAIN NIVEAU D'INTERVENTION, MALGRE LES CONTRAINTES ET LES INCERTITUDES

Dans le cadre des priorités que la Région a à définir pour l'année 2010 en matière de formation et d'éducation, elle doit tenir compte :

- des transferts de compétence, dont certaines « règles du jeu » ont été changées après coup (augmentation des heures pour les formations dans le domaine sanitaire et social et des infirmiers, ouvertures à la concurrence pour l'AFPA,...),
- d'un projet de réforme de la formation professionnelle dont le détail des tenants et les aboutissants n'est pas définitivement connu,
- du retard dans la mise en œuvre du contrat de projet Etat/Région et des réalisations des projets en matière de recherche et de construction universitaire (Centre Européen de la Céramique notamment).

Néanmoins, la Région poursuivra les actions menées en faveur des lycées. Ainsi, la priorité sera mise sur la poursuite de travaux de 18 opérations importantes, même si l'année scolaire 2009/2010 sera une année charnière au cours de laquelle seront engagées ou poursuivies les maîtrises d'œuvre de 28 nouvelles opérations (60% d'opérations en phase d'étude). L'année 2010 sera donc moins dépensière en crédits de paiement.

Cette démarche est d'autant plus importante qu'au regard des besoins persistants en matière de travaux dans plusieurs établissements d'enseignement, il importe de conforter la politique de rénovation des lycées du Limousin.

Dans l'ignorance du montant de la dotation générale de décentralisation (DGD), le Conseil Régional propose de reconduire (sauf exceptions) les dotations de fonctionnement allouées en 2009 aux lycées. Il doit demeurer vigilant quant aux besoins des établissements, notamment eu égard au taux de l'inflation et à l'évolution du coût des fournitures.

A propos de l'avenir des lycées agricoles, le CESR relève la détermination du Conseil Régional de maintenir l'existant même s'il a été souligné que de nouveaux équilibres seront à trouver.

Concernant la formation, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Régions le fonctionnement des écoles et instituts de formation aux métiers du social, du médico-social et du paramédical (21 en Limousin). La priorité du Conseil Régional pour 2010 est d'assurer cette nouvelle responsabilité en maintenant son taux d'intervention au niveau de la compensation financière de l'Etat (hors investissements immobiliers ou mobiliers).

A ce propos, le CESR se demande si la réforme de l'Agence Régionale d'Hospitalisation en Agence Régionale de Santé ne va pas entraîner dans son sillage une augmentation importante du volume de formations dans le domaine de la santé qui pourraient être à la charge de la Région.

Par ailleurs, en matière de formation tout au long de la vie, la Région accompagne la qualification des salariés, ainsi que la qualification des acteurs bénévoles de la vie associative. Elle a décidé, en ce sens, de poursuivre l'augmentation des crédits pour l'année 2010.

Sur la formation des bénévoles, 3 ans après la mise en place du dispositif d'aide à la formation, pour lequel le CESR avait donné un avis⁶, il serait intéressant de faire une évaluation de ce dispositif pour mesurer s'il répond parfaitement aux attentes.

En matière de soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Limousin, le CESR rappelle dans l'étude qu'il a présenté en juin 2009⁷ que si de par la loi, les Régions n'ont pas de compétence dans le domaine des Universités, la Région Limousin a choisi, comme ses homologues, de s'investir de façon très volontariste, considérant « *qu'il n'y a pas de région forte sans une université forte* ».

Dans cet esprit, les priorités pour 2010 seront :

- les constructions universitaires,
- la recherche et le développement qualitatif,
- les aides aux étudiants.

⁶ Avis 2006-07 : Réponse sur saisine du CRL : propositions du CESR pour la formation des bénévoles, rapporteur Mme Martine DUCHAMP DE LAGENESTE

⁷ Avis n°2009/06 : Université de Limoges : place et rôle dans les territoires, rapporteur M. René MUSSET

B. LA CULTURE ET LE SPORT : LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS

En matière d'attractivité du territoire, il est reconnu qu'il ne peut être envisagé de développement économique sans développement culturel et sportif.

Ainsi, le Conseil Régional a décidé de poursuivre son effort d'investissement au moyen de plusieurs projets culturels et sportifs :

- restauration du Château de Vassivière et sa transformation en résidence d'artistes ;
- construction et rénovation immobilières et paysagères pour le Centre Européen de Rencontre de la Borie ;
- réalisation d'une maison régionale des sports.

La reconduction à l'identique des subventions de 2009 représente un handicap pour les structures de ce secteur.

C. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En ce qui concerne les transports ferroviaires (TER), les bonnes fréquentations constatées inciteront le Conseil Régional à continuer sa politique en la matière, à savoir :

- modernisation des infrastructures (voies et gares),
- développement de l'inter-modalité (pôles d'échanges intermodaux),
- concrétisation de la coopération entre Autorités Organisatrices des Transports (AOT),
- et encouragement à la mobilité (centrale de mobilité régionale).

Aussi, la continuation de cette politique sera renégociée au moment du renouvellement de la convention avec la SNCF en 2010. Toutefois, le CESR souhaite que la « clause de réévaluation » soit effective. Il s'interroge sur les moyens dont disposera le Conseil Régional pour continuer à développer son offre de transport ferroviaire.

En ce qui concerne le transport aérien, on relève l'inscription budgétaire par le Conseil Régional des contreparties financières éventuelles en cas de mise en jeu de l'Obligation de Services Publics (OSP) pour la ligne Limoges / Paris-Orly. Il pourrait en être de même de l'aéroport de Brive, coûteux au niveau des infrastructures et des lignes.

Toutefois, l'intervention des collectivités peut devenir plus compréhensible dès lors que les impacts positifs sur l'économie locale et l'aménagement du territoire sont importants.

Ainsi, pour l'aéroport de Limoges-Bellegarde, une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie a montré un renforcement de l'attractivité du Limousin avec l'ouverture directe sur l'international, une inversion de la courbe démographique et des effets induits, directs et indirects, sur l'économie régionale : création de 35 emplois directs à l'aéroport, de 500 emplois en Limousin par les dépenses des visiteurs et de 700 emplois induits (bâtiment, location, restauration, services de proximité). Les dépenses quotidiennes des étrangers passagers, qui ont augmenté de 75 % entre 2003 et 2008, représentent environ 1 600€ par passager.

D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- ***Intervention du Conseil Régional pendant la crise***

Le CESR relève que le Conseil Régional, afin de soutenir l'activité économique en cette période de crise, a souhaité mettre l'accent sur les actions relatives à la formation des salariés et, afin de pallier les difficultés de trésorerie des entreprises, favoriser le dispositif des avances remboursables.

Le CESR encourage le Conseil Régional à poursuivre la mise en œuvre du dispositif de conditionnalité des aides visant à s'assurer qu'elles concourent au progrès économique régional, au progrès social et au développement de l'emploi, ainsi qu'à la protection environnementale. Cette démarche semble désormais bien intégrée par les entreprises puisqu'elle a permis de bonifier un certain nombre de projets exemplaires.

- ***Statut « auto entrepreneur »***

Le CESR approuve le fait que le Conseil Régional ne donnera pas suite aux demandes d'accompagnement présentées sous le statut de l'auto-entreprenariat⁸.

- ***110 projets pour les jeunes***

Le CESR se félicite du nombre de préinscriptions enregistrées sur ce programme d'action et de l'intérêt manifesté par les jeunes. Associé à cette démarche dans le cadre du comité de sélection, il rappelle la nécessité de procéder à une évaluation du dispositif.

⁸ Loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008 (Titre 1 chapitre I). Ce statut s'adresse en particulier aux personnes qui ne veulent pas nécessairement créer une société commerciale pour exercer leur nouvelle activité et souhaitent pouvoir débiter ou arrêter facilement leur activité indépendante.

- **Recherche et développement**

Le CESR note l'action significative menée par le Conseil Régional en matière de soutien à l'innovation, de recherche et développement ainsi que dans le transfert de technologies. Au vu des résultats obtenus en matière de création d'emplois en Limousin⁹, il encourage la Région à poursuivre son action et ses partenariats avec l'AVRUL et OSEO.

Le CESR rappelle par ailleurs que le projet ELIARE¹⁰ Network SUDOE¹¹ porté par la Région Limousin a été retenu par le Comité de Programmation du programme SUDOE. Ce dispositif devrait permettre un accompagnement efficace des acteurs de la recherche vers les programmes européens.

- **Autres sources de financements : l'épargne populaire locale**

La Région devant recourir à nouveau à l'emprunt pour faire face à ses engagements, le CESR suggère la mobilisation de l'épargne locale. Le Forum qu'il a organisé le 24 septembre dernier a montré tout l'intérêt de cette formule puisque les fonds participent ainsi au développement local et bénéficient d'une traçabilité certaine.

E. ACTIONS STRATEGIQUES

- **Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé :**

Le CESR se félicite du lancement de ce projet qui permettra de préserver un savoir-faire désormais inscrit au patrimoine mondial immatériel de l'Unesco, et de favoriser le développement du territoire d'Aubusson. Il émet cependant quelques réserves.

Il espère en effet qu'il ne s'agit pas de subventionner durablement une structure qui pourrait éprouver des difficultés pour équilibrer ses comptes. Par ailleurs, à la lecture des statuts, il s'interroge sur la pertinence de la forme juridique retenue qui ne permettra pas de mieux associer à ce projet les différents partenaires potentiels souhaitables et notamment les partenaires privés parmi lesquels les entrepreneurs locaux, les banques, les compagnies d'assurances, les fondations et d'autres contributeurs éventuels.

Le CESR relève que le Conseil Régional a souhaité modifier, dans un souci de bonne gestion et compte tenu d'un contexte budgétaire incertain, l'article 16-1 des statuts « Pacte financier » afin de limiter sa participation au budget général du syndicat mixte à hauteur de 28,57 % dans la limite de 200 000 € en année pleine.

⁹ INSEE, FOCAL n°57 septembre 2009.

¹⁰ Expérimentation Limousine d'Accompagnement vers la Recherche Européenne

¹¹ SUD Ouest Européen

- **TIPP financement des grandes infrastructures**

Le Conseil Régional a souhaité, depuis 2007, appliquer la modulation jusqu'à concurrence des taux plafonds autorisés¹². Le CESR relève les incertitudes qui subsistent pour 2010 sur le rendement effectif de cette taxe (ou la compensation en cas de disparition du dispositif), en l'absence de réponse de la part des instances européennes à la demande de renouvellement de l'autorisation d'une modulation régionale des tarifs de TIPP.

III. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2009

Par ailleurs, l'examen de la Décision Modificative n°2 a montré que c'était une procédure technique avec des ajustements mineurs de 90 300€ pour un budget total 2009 d'un peu plus de 500 millions d'euros.

Les autres rapports n'ont pas suscité de remarques particulières de la part du CESR.

¹² Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2009, a été institué un dispositif supplémentaire qui permet aux régions de percevoir le produit d'une modulation d'une fraction de la TIPP qui s'applique aux volumes annuels de supercarburants sans plomb et de gazole consommés sur son territoire. Les conseils régionaux doivent, avant le 30 novembre de chaque année, prendre une délibération fixant le niveau de la modulation pour l'exercice suivant. La capacité de modulation est toutefois encadrée par la loi et ne peut augmenter ou diminuer le tarif régional de TIPP plus de 1,77€/hl s'agissant du supercarburant sans plomb et de 1,15 €/hl s'agissant du gazole.

DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE PRONONCEES EN SEANCE PLENIERE



Intervention de Mme Janine VAUX au nom de la FSU10
Intervention de M. Gilles LEFRERE au nom de FO11
Intervention de M. Henri TISON au nom de la Chambre Régionale d'Agriculture13
Intervention de M. Pierre BARLERIN au nom de la Confédération paysanne14
Intervention de M. Jean-Pierre CROZAT au nom de la CGT	15

**Intervention de Mme Janine VAUX
au nom de la FSU**

Le poids que l'avis peut rendre aujourd'hui le CESRL sur les orientations budgétaires du conseil régional ne peut être que dérisoire, au regard des incertitudes –évoquées dans le rapport - dans lesquelles sont placées les collectivités territoriales. Il ne semble guère intéresser les représentants de l'Etat.

Il paraît impensable qu'un gouvernement puisse prendre au piège des collectivités qui n'ont pas de marges de manœuvre suffisantes pour réagir. C'est d'autant plus inadmissible que ce piège risque d'atteindre in fine les contribuables et plus particulièrement les régions et les ménages les plus vulnérables.



UNION REGIONALE FORCE OUVRIERE DU LIMOUSIN

59 Rue Montmailler 87000 Limoges
Tél : 05-55-77-61-61 Fax : 05-55-77-62-80

Déclaration FORCE OUVRIERE

Séance plénière du CERL du 16 octobre 2009

Dans le cadre de la régionalisation, la révision constitutionnelle de Mars 2003 entend instituer une "république décentralisée", en garantissant l'autonomie financière des collectivités territoriales. A cette occasion, nous rappelons que Force Ouvrière avait montré un certain septicisme. Après nous avoir répété que seule, la décentralisation donnerait à la France une stature plus adaptée à l'Europe, on s'aperçoit maintenant que l'Etat reprend la main et essaie, par la fiscalité, de recentraliser le pouvoir.

S'agissant des régions notamment, l'impôt, jusqu'alors, abondait leur budget à hauteur de 20 à 25 % ; désormais, le prélèvement maximum autorisé se situera plutôt autour de 10 %. Qu'en est-il de l'autonomie financière annoncée ? Un mot aussi concernant la taxe professionnelle qui revenait aux collectivités territoriales et qui sera supprimée en 2010.

Quelle compensation sera mise en oeuvre ? Voilà la question, qui n'a pour le moment pas de réponse définitive de la part de l'Etat. Notre espoir, à cet instant, réside dans la saisine du Conseil Constitutionnel pour non-respect de l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales.

Quant à la T.I.P.P., quel en sera le pourcentage de retour vers la région, sachant que cette taxe s'appuie sur la consommation énergétique que par ailleurs (environnement oblige), nous souhaitons tous voir diminuer, le paradoxe paraît évident.

Pour en venir maintenant au contexte économique et social, nous devons de rappeler notamment :

- 400 000 emplois ont été détruits en un an en France dans le secteur marchand, notre région n'échappe pas à cette triste réalité, le chômage a augmenté, par exemple, de 27 % en Haute-Vienne alors que les offres d'emploi se sont tassées de 11 %. Pour "colmater" cette accentuation infernale, l'Etat fait appel aux fonds

qui sont dévolus à la formation pour, transitoirement on l'espère, dissimuler de façon perverse la réalité du nombre de demandeurs d'emploi.

- Dans la Fonction Publique, ce sont au niveau National, 33 754 agents qui ne seront pas embauchés quand 68 000 départs à la retraite sont programmés. L'Etat a beau jeu de donner des leçons en matière d'emploi, quand il n'est pas capable, au moins, de maintenir ses effectifs, encore un paradoxe qui fonde sa vérité sur la remise au cause des services publics.

orientations budgétaires.

Concernant les *orientations budgétaires.* de notre région, nous pouvons dire que dans ce contexte difficile, l'exécutif régional a bien du mérite pour construire un avenir budgétaire, tant il est vrai que le manque de lisibilité en matière de recettes reste incertain. On remarque toutefois un tassement de l'investissement et une quasi stagnation du fonctionnement, tout ceci pour contenir le recours à l'emprunt en 2010. L'emprunt, comme chacun sait, n'étant dévolu qu'à l'investissement.

Pour en terminer et pour conclure, nous voterons favorablement l'avis du C.E.S.R. sur les orientations budgétaires 2010 et la Décision Modificative N° 2 du budget 2009.

Je vous remercie.

Intervention de M. Henri TISON au nom de la Chambre Régionale d'Agriculture

Aujourd'hui dans l'agriculture notre premier sujet de préoccupation c'est le revenu des exploitants agricoles. Il est évident qu'il faudra trouver des solutions financières pour cette fin d'année alors que toutes les trésoreries sont à bout de souffle voire à l'agonie.

Il est vital de restaurer des perspectives d'avenir pour les éleveurs, leurs familles et l'ensemble des emplois qui dépendent directement de cette activité.

Le problème alimentaire est un problème technique. Contrairement au pétrole il s'agit d'une production renouvelable

Cela veut dire qu'aujourd'hui comme hier, la sécurité alimentaire reste un objectif important pour la majorité des pays du monde.

Dans toute l'histoire et dans tous les pays les gouvernements ont toujours du s'occuper de l'alimentation de citoyens.

L'agriculteur subit la crise financière la plus grosse depuis 30 ans, baisse de 10 à 20% des revenus pour 2009, ce qui s'ajoute à une baisse cumulée de 50% pour 2007 et 2008.

On a une compression total de nos prix de vente auprès des plateformes d'achat.

On ne voit pas trop la répercussion au niveau du consommateur.

Crise financière, pouvoir d'achat, on a eu un plan pour les banques, pour l'automobile.

Aujourd'hui il faut un plan de soutien pour l'agriculture.

Intervention de M. Pierre BARLERIN Au nom de la Confédération Paysanne

Concernant les orientations budgétaires, la partie agricole n'a pas suscité de remarques importantes des membres du CESR. Toutefois je voudrais attirer votre attention sur la situation dans laquelle se trouvent plus de deux tiers des agriculteurs limousins.

Tout d'abord, la crise laitière n'est pas un accident imprévisible mais les conséquences de la politique mise en place par Madame La commissaire à l'agriculture.

De 2002 à 2007, le prix du lait baisse légèrement chaque année, mais régulièrement. En 2008, suite à une forte demande mondiale (russe et chinoise) le prix est à la hausse et rattrape ainsi les 5 ans de baisse.

Toujours en 2008, les quotas de productions sont augmentés de 1%, ce qui provoquera une hausse de la production en 2009.

Toujours en 2008, est votée en France, la loi de modernisation agricole qui instaure l'interdiction des négociations interprofessionnelles laitières (producteur-transformateur).

Ainsi en 2009, les transformateurs fixent « seuls » le prix du lait. De plus la demande mondiale est à la baisse. Ainsi Le prix est payé 26 centimes alors que le coût de production est de 32 centimes.

Si rien n'est fait, c'est plus de 90 000 exploitations agricoles qui sont menacées de disparaître (dont la presque totalité des exploitants laitiers de la région).

Les producteurs de bovins viande sont dans une situation identique. Certes la fièvre cathare ovine a sévit dans certains élevages mais je voudrais simplement vous rappeler quelques prix payés aux producteurs :

Broutards, à classification identique cotation Limoges, prix en 1984 : 17 F.50 le Kilo vif, en 2008 17F 30.

Pour le bœuf (vache de race limousine), à classification identique, en 1984 : 24 francs le kilo carcasse ; en 2008 : 22 francs.

Seul le veau de lait sous la mère se maintient.

Quand un pays ou groupe de pays ne sont plus à même d'assurer la production agricole qui sert de base à l'alimentation de leur population, les pays sont en grand danger.

Les exemples dans le monde sont nombreux.

Est-ce que les dirigeants de l'UE sont décidés à assurer notre souveraineté alimentaire, c'est une question que l'on est en droit de se poser.

Concernant le porc ou le mouton ; la situation n'est pas meilleure.

Sans outils de régulation du marché, les principales productions agricoles européennes seront grandement mises en difficulté.

Pour vous illustrer l'aberration du système qui se met en place :

Dans un supermarché de Belgique, en juin 2009 un consommateur a pu lire une étiquette concernant de la viande de porc :

- le porc était né au Canada
- il était élevé (engraissé) en Australie
- puis abattu et transformé en Belgique.

Cet animal a donc parcouru près de 34 000 kms avant d'arriver dans l'assiette du consommateur.

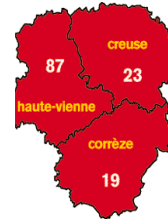


COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN
MAISON DU PEUPLE

24, rue Charles Michels
87 039 LIMOGES CEDEX 1

Téléphone : 05.55.79.52.47 - Télécopie : 05.55.33.42.58

E mail : limousin@cgt.fr



Intervention CGT plénière du 16/10/2009 **Sur DM2 et Orientations budgétaires 2010.**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs ;
Cher(e)s Collègues,

Considérant d'une part le faible montant de cette DM2 (ENVIRON 90 000 €) et d'autre part la venue du patron de l'exécutif, il ne nous restait plus qu'à nous concentrer sur la technique et les clés de répartition que l'exécutif comptait mettre en œuvre pour le prochain exercice budgétaire.

Nous savions par avance que l'année 2010 s'annonçait délicate pour bien des raisons, qui d'ailleurs sont pointées dans les éléments issus de notre commission 5 dite de synthèse.

Nous ne pensions pas néanmoins que les grandes manœuvres communicatives étaient commencées !

Le catastrophisme a été l'argument cible, un peu comme tous les ans dirons-nous, mais très amplifié pour l'occasion.

Certes, la situation budgétaire sera tendue et la suppression de la taxe professionnelle pose la question de la responsabilité des entreprises et des ressources des territoires.

Certes, la marge d'autonomie, les mécanismes de compensation, de même que leur pérennité ne sont pas garanties, surtout si ces mécanismes s'avèrent aussi vertueux que la TIPP et dotés d'une espérance de vie tout aussi réduite.

Certes, la réforme fiscale, la clause de compétence et l'autonomie fiscale sont des enjeux majeurs pour la pérennité même des régions.

Oui, la question des grandes infrastructures, de leurs financements au regard de l'aménagement du territoire sont des questions d'autant plus préoccupantes que certains s'empressent de vouloir faire payer le contribuable limousin en lieu et place de l'Etat et de l'Europe, qui par ailleurs « rince » quelques secteurs depuis longtemps déjà...

Mais si tous ces sujets étaient vraiment l'objet d'affrontement avec le gouvernement, pourquoi ne pas en faire un casus belli ?

Pourquoi les régions continueraient-elles de s'aventurer sur des terrains d'action et d'investissement que ne leur confère pas la loi, au risque de devoir expliquer demain qu'il faudra réduire la voilure sur des champs de compétences clairement identifiés tels que les transports régionaux de voyageurs ou les lycées, qu'il soient d'enseignement général, professionnel ou agricole ?

Nous aurions pu aussi aborder les lois de décentralisations de 2004, l'accroissement progressif des effectifs en région dans des proportions de 1 à 4, sans oublier au passage qu'ils seront tous prochainement électrices et électeurs....

On aurait pu également évoquer la taxe carbone, mais aussi les formations du sanitaire, le secteur sportif ainsi que le secteur associatif en soulignant le volume d'emplois stables et qualifiés que ce dernier génère ...

De la même manière, nous aurions pu insister sur les conditionnalités des aides aux entreprises lesquelles pourraient, avant de faire la poche aux contribuables limousins gratter un peu dans celle des actionnaires et sur les dividendes versés en des lieux bien gardés.

Nous pourrions encore parler de la régionalisation de l'AFPA sous l'appellation de service public régional, des inquiétudes qu'elle fait naître sur le démantèlement accepté d'un outil national, et des répercussions inévitables sur la nature, la qualité et les volumes de formations pour les limousins mais pas seulement.

Enfin nous pourrions parler également de l'autonomie voulue et revendiquée des universités....

Tous ces sujets, non exhaustifs, mériteraient bien une expertise avant de poursuivre d'autres chemins parsemés d'embûches, pour finir pourquoi pas sur la capacité d'emprunt du Limousin....

Nous pourrions surtout tout aussi légitimement aborder la détresse sociale dans laquelle se retrouvent de plus en plus de familles limousines dans le contexte de la crise d'un système libéral qui veut faire payer doublement ceux qui en souffrent depuis des années.

Alors nous direz-vous que faire ?

Pour sa part, le CESR doit formuler un avis sous peine d'avoir failli à sa tâche voir à sa légitimité.

A cet égard, nous avons encore en mémoire le coup de semonce qui s'était abattu sur notre assemblée lors de l'examen d'un budget précédent.

Or force est de constater face aux brumes et brouillards qui se sont abattus sur les enjeux des finances locales le peu de lisibilité de l'exécutif pour ces OB 2010.

Nous aurions bien aimé émettre un avis mais encore faudrait-il que l'on nous ait proposé des orientations !

Dès lors, pour toutes ces raisons le groupe CGT s'abstiendra.

